



Le 27/04/2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUESDIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**Pôle Expertise et Service Aux Publics**

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

52, rue Liandier

13008 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.09.60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Eric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 89

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS N° 2019-054V2255

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône
A l'attention de M^{me} Marie-Paule BICIACCI
Direction des routes et des ports
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier
42 route de St Pierre
13500 MARTIGUES**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NU****CONTENANCE CADASTRALE : DP MITOYENNE AUX PARCELLES AR163 AR164 AR346 détaché de 550 m²****ADRESSE DU BIEN : BORDURE DE LA RD9 – AVENUE DU 8 MAI – 13700 MARIGNANE****VALEUR VÉNALE : 126 500 € HT (CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS HORS TAXES)****1 – SERVICE CONSULTANT***AFFAIRE SUIVIE PAR :***2 – DATE DE CONSULTATION**

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.M^{me} Marie-Paule BICIACCImariepaule.biciacci@departement13.fr

: 14/10/2019

: 16/10/2019

: Bien non visité

: 27/04/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession à la SCI Ramsès qui a déposé en mairie un permis de construire qui prévoit un parking ainsi qu'une construction positionnée à cheval sur les parcelles AR163 AR164 AR346

Détermination de la valeur vénale

4 – DESCRIPTION du bienRéférence cadastrale : DP détaché de 550 m².

Terrain en nature d'espace vert.

5– Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.



6 – URBANISME ET RÉSEAU

POS valant PLU. Zone UC1.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

DP MITOYENNE AUX PARCELLES AR163 AR164 AR346 (détaché de 550 m²) :

126 500 € HT

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.